

République française

Département des Alpes-de-Haute-Provence

COMMUNE DE SAINT PIERRE

Séance du 01 octobre 2025

Membres en exercice :

7

Date de la convocation: 01/10/2025

L'an deux mille vingt-cinq et le premier octobre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Sauveur PATRICOLA

Présents : 4

Présents : Sauveur PATRICOLA, René ROTH, Thierry AGRATI, Axel DAUMAS

Votants: 4

Pour: 0

Représentés:

Contre: 0

Excusés:

Abstentions: 0

Absents: Geoffrey STEVENARD, Vanessa DOL VANDERZEE, Nicolas NOBILE

Secrétaire de séance: René ROTH

Objet: LEVEE UNE PARTIE DES FONDS ALLOUES PAR LA CCAPV DANS LE CADRE DES FONDS DE CONCUR POUR LA RENOVATION DE LA BUSE PERMETTANT L'ECOULEMENT DES EAUX PLUVIALES SIS 5, CHEMIN DES CHAPELLES - DE_2025_042

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, le projet de lever une partie du fond de concours dans le cadre de la rénovation et l'insonorisation de la Salle des Fêtes.

Ces dépenses étant, toutes des dépenses d'investissement au sens comptable du terme, elles entrent dans ce cadre.

Coût travaux : 5 980.00 € HT
Reste à charge commune : 5 980.00 € HT

Part fond de concours : 2 101.39 € HT

Monsieur le Maire demande l'autorisation à la CCAPV de pouvoir engager les travaux le plus rapidement pour être opérationnel dès la saison hivernale 2025.

Autorise le Maire à signer tout documents afférents à ce projet.

Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 004-200068625-20251216-2025_05_02-DE

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ____ / ____ / 20____
et publié ou notifié
le ____ / ____ / 20____



AGEDI Dépôt PREFECTURE DE DIGNE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 02/10/2025 004-210401949-20251001-DE_2025_042-DE